

-Le prélèvement s'effectue avant le départ du nouveau-né, idéalement entre **24 et 48 heures** de vie (SANS ÉGARD À SON ALIMENTATION). Inscrire **l'alimentation de l'enfant** sur le formulaire attaché au prélèvement, (attention : si sous nutrition parentérale (HAIV), le noter. Ceci est très important dans l'interprétation des résultats de dépistage néonatal sanguin).

-Quelle que soit la situation, un prélèvement devrait être effectué au plus tard à 7 jours de vie.

-Bien indiquer le nom des parents, leurs coordonnées ainsi que le poids du bébé, les dates et heures de la naissance et du prélèvement.

-C'est l'établissement qui effectue le prélèvement qui a la responsabilité de l'acheminer au laboratoire de dépistage néonatal sanguin. La période entre le prélèvement et la mise à la poste ne devrait pas excéder 24 heures.

-C'est l'établissement qui effectue le prélèvement (premier ou rappel) qui a la responsabilité de bien effectuer celui-ci d'après la directive qui a été donnée, soit le prélèvement sur le talon du bébé selon la méthode préconisée par les lignes directrices, gouttes de sang **DIRECTEMENT** sur le papier buvard.

Toute autre procédure (comme le prélèvement dans un tube pour le verser ensuite sur papier buvard) peut occasionner des interférences et invalider le résultat.

Si de plus amples renseignements étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous tenons à vous remercier de votre précieuse collaboration.